

Notre priorité :

VOUS

Nos objectifs :

- ⇒ **FAVORISER** le maintien à domicile
- ⇒ **BRISER** la solitude et l'isolement
- ⇒ **ACCOMPAGNER** pour préserver l'autonomie
- ⇒ **ACCUEILLIR**, informer, orienter les personnes en perte d'autonomie et leur famille

Nos atouts :

- ✓ La proximité
- ✓ Une confiance construite au fil des années (30 ans d'expérience)
- ✓ Un service de qualité
- ✓ Une coordination avec les différents partenaires (CLIC, CPAM, Conseil Général, Caisses de retraite, Hôpitaux, Professionnels de santé,...)

**RENSEIGNEMENTS
ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**Centre Communal d'Action Sociale
Service d'Aide à Domicile**

rue Victor Hugo
59360 LE CATEAU-CAMBRÉSIS

Tél. 03 27 84 12 42
Fax : 03 27 77 81 74

E-mail : soniamargueres.ccas@lecateau.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi (*sauf le jeudi*)
de 9h à 12h et de 14h à 18h
(sur rendez-vous l'après-midi)

*(interventions uniquement
sur Le Cateau-Cambrésis)*

Contact : Madame MARGUERES Sonia
en cas d'absence, Madame CAMBAY Marie-Line.

*Pour les personnes à mobilité réduite,
le service est accessible par ascenseur*

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**SERVICE D'AIDE
À DOMICILE**

AGRÈMENT QUALITÉ n°130207P59WQ020

MAINTIEN À DOMICILE

Besoin d'aide ?

Nous avons des solutions...



SE FAIRE AIDER CHEZ SOI

CCAS LE CATEAU-CAMBRÉSIS

rue Victor Hugo
03 27 84 12 42

Le Centre Communal d'Action Sociale du Cateau-Cambrésis met à disposition des Seniors en perte d'autonomie un service leur permettant de vivre à domicile dans les meilleures conditions.

Vous désirez rester chez vous et vous avez besoin d'un soutien : le service prestataire du CCAS met en place une aide à domicile pour les tâches de la vie quotidienne.

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELLES À VOTRE SERVICE

Du personnel formé et diplômé vous aide et vous accompagne au quotidien.

QUELQUES EXEMPLES D'INTERVENTIONS :

Entretien du logement (ménage) et du linge (lavage, repassage) ; préparation des repas ; courses ; aide à la toilette, à l'habillage ; démarches administratives simples ; accompagnement dans les petits déplacements...

LES TRAVAUX À EXCLURE :

Tout ce qui relève de la compétence du soin ; les gros travaux intérieurs et extérieurs ; les démarches à caractère financier ; le jardinage...

DES DÉMARCHES SIMPLES

⇒ *Contactez-nous, une liste de documents à fournir vous sera remise.*

Un rendez-vous sera pris avec Madame Sonia Marguerez, responsable de secteur. Une évaluation de vos besoins, le montage du dossier (aide ménagère, APA, ...), ainsi que le suivi du plan d'intervention individualisé seront effectués avec vous et votre famille.

Un devis vous sera remis.

⇒ *Le dossier ainsi établi sera transmis par le CCAS aux différents organismes. En retour, l'organisme vous indiquera la décision avec la durée, le nombre d'heure et votre participation horaire calculée en fonction de vos ressources et du barème en vigueur.*

⇒ *Suite à cet accord, un nouveau rendez-vous sera pris afin d'élaborer le contrat de prestation et de vous présenter l'aide à domicile qui interviendra.*

⇒ *Une facture mensuelle vous sera envoyée par l'intermédiaire du Trésor Public. Le coût de ces prestations vous permet de bénéficier de réduction d'impôts.*

Tarifs horaire aide ménagère 2011		
	semaine	week-end
APA	17,50 euros	20 euros
CARSAT	19,20 euros	21,90 euros
ACTP/PCH	17,50 euros	20 euros

À titre d'exemple, pour une personne seule retraitée CARSAT ayant des revenus mensuels compris entre 848 € et 956 €, la part à charge sera de 3,95 € par heure

EN CAS DE LITIGES

Toute personne peut faire appel en vue de l'aider à faire valoir ses droits à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le préfet de département et le président du Conseil général.

Vous pouvez obtenir les coordonnées par l'intermédiaire au point relais service, à savoir :

Point Relais Services du Cateau
13 place du Commandant Richez
59360 LE CATEAU-CAMBRÉSIS
Tél. 03 27 77 95 95

**30 ANS D'EXPÉRIENCE
À VOTRE SERVICE**

Créé en 1979, le service prestataire du CCAS favorise le maintien à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes handicapées.

Le CCAS est à votre écoute pour mieux vous informer, vous accompagner et évaluer vos besoins.